

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 0085 - 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 25 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - M. Loïc PLANET |
| - Mme Karine PAVIZA | |

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LE TRANSPORT DES
SCOLAIRES VERS LE CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE LE GRAND 9 (SAINT
PHILBERT DE GRAND LIEU) ET LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE PLEIN AIR AQUA 9
(MONTBERT) 2024-2026**

Le marché public de transport des scolaires vers le centre aquatique communautaire le Grand 9 (Saint Philbert de Grand Lieu) et la piscine intercommunale de plein air Aqua 9 (Montbert), arrive à échéance en août 2024. Par conséquent, la collectivité a souhaité lancer un nouveau marché pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

Dans ce contexte, Grand Lieu Communauté a lancé, le 13 mai 2024, une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée. La date limite de remise des offres était fixée au 10 juin 2024 à 12h00 au plus tard. Une entreprise a présenté une offre conforme.

Les critères de jugements des offres étaient : 60 points sur le prix des prestations ; 30 points sur la valeur technique de l'offre ; 10 points sur la qualité environnementale de l'offre.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour le transport des scolaires vers le centre aquatique communautaire le Grand 9 (Saint Philbert de Grand Lieu) et la piscine intercommunale de plein air Aqua 9 (Montbert), à l'entreprise SARL Autocars Groussin, sise 26 rue de l'Industrie, 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, pour un montant maximum de commande de **200 000 € HT** sur la durée totale de l'accord-cadre (24 mois).

Le montant estimatif de l'offre est de **192 879,25 € HT** sur la durée de l'accord-cadre (24 mois).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240626-DE142_B250624-DE

SLO

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITE :

Article 1 : D'ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande pour le transport des scolaires vers le centre aquatique communautaire le Grand 9 (Saint Philbert de Grand Lieu) et la piscine intercommunale de plein air Aqua 9 (Montbert) 2024-2026, à l'entreprise **SARL Autocars Groussin**, sise 26 rue de l'Industrie, 44310 Saint Philbert de Grand Lieu, pour un montant maximum de commande de **200 000 € HT** sur la durée totale de l'accord-cadre (24 mois).

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE142-B250624

Publié sur le site internet le : 26/06/24

Fait à La Chevrolière, le 25 juin 2024

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 26/06/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté